

Informations de base	
2017/2756(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation au Burundi Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Burundi	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
05/07/2017	Débat en plénière		
06/07/2017	Décision du Parlement	T8-0310/2017	Résumé
06/07/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2017/2756(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0465/2017	05/07/2017	
Proposition de résolution		B8-0468/2017	05/07/2017	
Proposition de résolution		B8-0469/2017	05/07/2017	
Proposition de résolution		B8-0471/2017	05/07/2017	
Proposition de résolution		B8-0474/2017	05/07/2017	
Proposition de résolution		B8-0475/2017	05/07/2017	
Proposition de résolution		B8-0476/2017	05/07/2017	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0310/2017	06/07/2017	Résumé

Résolution sur la situation au Burundi

2017/2756(RSP) - 06/07/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation au Burundi.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE et EFDD.

Les députés rappellent que le Burundi a sombré dans une grave crise politique et dans les troubles civils à la suite de l'annonce, en avril 2015, par le président Pierre Nkurunziza, qu'il briguerait un troisième mandat.

D'après des observateurs internationaux l'opposition à sa réélection, depuis juillet 2015, a été réprimée de manière très sévère par le gouvernement et selon les organisations de défense des droits de l'homme, plus de 1.200 personnes auraient été tuées, entre 400 et 900 auraient été victimes de disparitions forcées, plusieurs centaines voire des milliers de personnes auraient été torturées, plus de 10.000 seraient encore détenues arbitrairement.

Au vu de cette situation, le 8 décembre 2015, l'Union européenne a entamé **une procédure de consultation avec le gouvernement du Burundi au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou**, en présence des représentants du groupe des États ACP, de l'Union africaine, de la Communauté de l'Afrique de l'Est et des Nations unies et en mars 2016, l'UE a clôturé ces consultations, ayant abouti à la conclusion que les engagements proposés par le gouvernement burundais en matière de droits de l'homme, de principes démocratiques et d'état de droit **étaient insuffisants**. Par conséquent, l'UE a suspendu les appuis financiers directs fournis à l'administration burundaise, y compris le soutien budgétaire tout en maintenant le soutien financier accordé à la population et au titre de l'aide humanitaire.

De manière générale, les députés soutiennent les sanctions ciblées renouvelées par l'Union européenne, ainsi que la décision du Conseil de l'UE de suspendre l'aide budgétaire au Burundi.

Une crise ethnique : les députés s'inquiètent vivement du risque élevé que la situation actuelle crée des divisions plus profondes encore entre les différentes ethnies du pays et dénoncent **«l'ethnisation» de la crise**. Ils invitent donc toutes les parties en présence au Burundi à s'abstenir de tout comportement ou de tout propos susceptible d'intensifier la violence, d'aggraver la crise ou d'avoir des effets négatifs sur la stabilité régionale à long terme.

Ils relèvent que la situation au Burundi a des répercussions extrêmement dommageables dans l'ensemble de la région et invitent l'Union européenne à soutenir les efforts des acteurs régionaux dans la résolution de la crise.

Pour les députés, une **plus grande présence d'observateurs internationaux au Burundi** pourrait contribuer considérablement à améliorer la situation dans les domaines des droits de l'homme et de la sécurité. C'est pourquoi, ils demandent à ce que soient déployés 200 observateurs militaires et des droits de l'homme de l'Union africaine supplémentaires, en appui aux 30 observateurs déjà présents.

Enfin, le Parlement se dit vivement préoccupé par l'afflux de réfugiés burundais dans les pays voisins et la situation humanitaire alarmante des personnes déplacées au Burundi.